



Groupe communiste & citoyen du Conseil de Paris

Conseil de Paris des 16, 17, 18 et 19 décembre 2025

Amendement relatif au renforcement des effectifs d'ASEM au sein de la Direction des Affaires Scolaires

Rattaché à la DFA 69 - Budget primitif emplois pour l'exercice 2026.

Déposé par Jean-Noël Aqua, Ian Brossat, Raphaëlle Primet et les élu-es du groupe communiste et citoyen

Considérant que les Agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM) ont alerté à de nombreuses reprises sur la précarité, la souffrance au travail des agents, le vieillissement des effectifs et la nécessité de proposer un service public de qualité aux parisiennes et parisiens ;

Considérant que dans le cadre de l'arsenal de l'animation, la Ville de Paris a augmenté la prime TAP à 79€ au bénéfice des ASEM ;

Considérant que les agents spécialisés des écoles maternelles forment un corps de métier - majoritairement féminisé et particulièrement soumis aux troubles musculosquelettiques - qu'il convient de revaloriser et de renforcer pour améliorer les conditions de travail des agentes parfois en charge de classe plus chargées, dont en double voire triple niveau ce qui nécessite pour une ASEM d'adapter en permanence son organisation, d'assurer un accompagnement différencié entre des enfants peu autonomes et d'autres plus avancés, et de gérer simultanément des besoins éducatifs, matériels et émotionnels très hétérogènes ;

Considérant le travail engagé par la DRH et la DASCO en lien avec les organisations syndicales de celle-ci afin de mieux reconnaître les tâches effectuées et les compétences acquises par les ASEM et le rôle essentiel qu'elles ont dans le fonctionnement des établissements, en vue d'un changement de missions pour être au plus près des enfants ;

Considérant que reconnaître le rôle d'animation des ASEM pourrait permettre de transférer les tâches d'entretien hors vacances scolaires aux agents techniques des écoles maternelle (ATEM), bien souvent soumises à des contrats en temps partiel de 20 heures, permettant donc de leur proposer des contrats en temps plein ;

Considérant que le budget emplois pour 2026 prévoit la suppression de 40 postes d'agent spécialisés des écoles maternelles et de 4 postes d'adjoints technique des établissements d'enseignement ;

Considérant la nécessité de profiter de la baisse de la démographie scolaire pour améliorer les taux d'encadrement, garantir la présence d'une ASEM par classe et des pools de remplacement au sein des établissements parisiens ;

Considérant le vœu du groupe communiste et citoyen relatif au métier d'ASEM adopté au conseil de Paris de mai 2024 où la ville s'est engagée à poursuivre l'objectif d'1 ASEM par classe et à accélérer le mouvement de déprécarisation des agents techniques des écoles maternelle (ATEM) en leur confiant les tâches d'entretien des locaux hors vacances scolaires tout en assurant la présence de ces personnels formés pour l'hygiène des enfants en maternelle sur tous les temps périscolaires ;

Sur proposition de Jean-Noël Aqua, Ian Brossat, Raphaëlle Primet et des élu·es du Groupe Communiste et Citoyen, le budget primitif 2026 de la Ville de Paris est amendé comme suit :

Les effectifs de la fonction 2 « Enseignement, formation professionnelle et apprentissage » de la Ville de Paris sont modifiés ainsi qu'il suit :

- **Les suppressions de 40 postes d'agents spécialisés des écoles maternelles et de 4 postes d'adjoints technique des établissements d'enseignement sont supprimées ;**
- **80 postes d'agents technique des écoles maternelles sont créés pour amplifier les missions d'entretien des locaux, d'hygiène des enfants, d'accueil du public et d'accès aux locaux et ainsi déprécier les ATEM en leur proposant des temps complets.**

La dépense correspondante sera gagée sur la diminution du forfait communal accordé aux écoles élémentaires sous contrat d'association.